

COMMUNE D'ESSERTS-BLAY (Savoie)
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du 22 septembre 2011

Date de convocation : 15 septembre 2011

L'an deux mil onze et le vingt deux septembre à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. VALAZ Christophe, maire

Présents : M. COLLOMBIER Sébastien - Mme DENCHE Nicole - M. LASSIAZ François - M. ROIG Claude - M. DE VISSCHER Bruno – Mme MARTINANT Coralie - M. DENCHE James - Mme RUFFIER Marguerite-M. MARTIN Yves –

M. TRAVERSIER Thierry - Mme COLLOMBIER Carole

Excusés : Mme CERELOZ Odette – M THEVENON Raphaël (pouvoir de vote à Mme MARTINANT Coralie) - M. MARCHAL Rémy

Absents :

SECRETAIRE : Mme RUFFIER Marguerite



La séance a été ouverte sous la présidence de M. VALAZ Christophe, maire.

URBANISME

SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : avis sur projet arrêté

Le maire informe que le projet de SCOT a été arrêté le 06 juillet 2011 par le Syndicat mixte ARLYSERE-Haut Val d'Arly. Le document a été notifié le 18 juillet dernier au maire d'Esserts-Blay afin que le conseil municipal puisse, dans un délai de trois mois,

Le Maire informe qu'il a donné en son temps son avis quant à la pertinence Du choix de l'emplacement du projet d'hôpital à LA BATHIE.

Le conseil municipal émet un avis favorable au SCOT arrêté par ARLYSERE.

Révision du PLU

Le maire rappelle que le PLU a été annulé par le Tribunal Administratif et que la gestion de décisions d'urbanisme s'appuie sur le POS approuvé en 1992 et modifié en 1999.

Le SCOT a été arrêté par ARLYSERE. Il est nécessaire de mettre en révision le PLU afin d'affiner les objectifs, de revoir le règlement et de mettre en conformité par rapport au SCOT. Le Maire sollicite la mise en révision du PLU.

Le conseil municipal décide d'engager la révision du PLU et charge le maire de consulter des urbanistes.

Contact sera pris avec la DDT quant à la procédure.

2 abstentions : MARTINANT et THEVENON

Révision du schéma directeur d'assainissement

Le maire informe qu'il est nécessaire de réviser le schéma directeur d'assainissement . M. FRASSON du SATESE a transmis un projet de DCE à valider pour pouvoir consulter des cabinets d'études. M. FRASSON sera en mairie le 26 SEPTEMBRE pour parler du projet. Deux directions sont possibles : soit travail sur le site, soit raccordement aux réseaux de LA BATHIE . Le maire évoque également le projet de nouvelle intercommunalité qui pourrait prendre cette compétence.

Le conseil municipal décide d'engager la révision du schéma directeur d'assainissement.

2 abstentions : MARTINANT et THEVENON

SECURITE PUBLIQUE

Plan communal de sauvegarde

Le Maire donne des infos sur le Plan Communal de Sauvegarde. Ce plan a pour vocation l'organisation des secours en cas de risques majeurs. Le DICRIM (document d'information communal sur les risques majeurs) a été présenté en son temps à la population. Une procédure d'alerte par téléphone a été testée dernièrement, pour vérifier le bon fonctionnement

Les entreprises et les particuliers vont être sollicités par un recensement des moyens.

Le Maire va arrêter sous peu le Plan Communal de Sauvegarde.

FINANCES

Réalisation d'un emprunt pour acquisition d'un tracteur

Le maire informe qu'il est nécessaire de remplacer l'UNIMOG et qu'il a consulté pour l'acquisition d'un tracteur + équipement annexes. Une subvention doit être attribuée au titre du FDEC par le conseil général. Il est nécessaire de réaliser un emprunt d'un montant de 72000 euros. Le maire sollicite du conseil municipal une délégation au titre de l'article 2122-22 du CGCT afin de consulter des établissements financiers et réaliser un emprunt de 72000 euros destiné à l'acquisition d'un tracteur polyvalent avec équipements annexes

Le conseil municipal donne délégation au maire pour consulter des établissements financiers et réaliser un emprunt de 72000 euros.

1 abstention : THEVENON

Admission en non valeur de produits irrécouvrables

Sur proposition de M. le Trésorier Principal, le conseil municipal décide d'admettre en non valeur les produits irrécouvrables, pour un montant total de 1951.24 euros

Décisions budgétaires modificatives N°2

Le conseil municipal adopte les décisions modificatives N° 2 (M14 et M49)

2 abstentions : MARTINANT et THEVENON

RAPPORT DE DELEGATIONS

Décisions sur déclarations d'intention d'aliéner

Le maire informe qu'il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune sur les ventes suivantes/

Vente à l'Eternan, Buettard et la Coutellat.

RAPPORT COMMISSIONS

AFFAIRES SCOLAIRES

Claude ROIG fait le point sur la rentrée. 41 élèves à Esserts-Blay. Il n'y a pas de problème particulier. Les travaux d'aménagement demandés par le directeur ont été réalisés dans l'été.

RPI – les commune de Saint-Paul sur Isère et Rognaix n'ont pas voté la modification de l'article 3 du projet de convention.

SIBTAS

Après un souci quant aux locaux, le problème a été résolu par la mise à disposition d'un local à 'école maternelle de LA BATHIE.

Le maire pense que le fonctionnement du syndicat est quand même 0 revoir, quant à l'implication des élus délégués.

FORETS

Sébastien COLLOMBIER donne le compte-rendu du martelage. Il rappelle que les bois autour du chalet de la Cense ont été coupés pour en permettre le dégagement. Il informe qu'il a consulté des entreprises pour la pose de panneaux photovoltaïques.

AFP (Association Foncière Pastorale)

Sébastien COLLOMBIER informe d'une réunion avec M. LACOUR de la Chambre d'Agriculture pour avancer sur le projet.

Une réunion publique est prévue à la AULA le 10 novembre, afin de présenter la démarche.

COMMUNICATION

L'INFO BLAY va sortir très rapidement à la suite de cette réunion

La BLAYCHERAINNE n°3 sera distribuée début octobre.

Le SITE INTERNET devrait être mis en ligne à 80% début octobre. Une journée de formation a eu lieu sur le site du concepteur le 13 septembre dernier.

QUOTIDIEN

Nicole DENCHE donne le compte-rendu du travail de la commission

- Redemande de devis pour la réfection de 3 bassins le long de la RD 66, afin de pouvoir les remettre en eau (les Cours, place de la mairie et le Mas)
- Des devis ont été sollicités pour la mise en place d'une aire de jeux sur le site du château (pour les enfants de 3 à 11 ans). Une étude est en cours également pour le hameau de Saint-Thomas mais l'emplacement reste à déterminer.
- Sécurisation dans la plaine d'Esserts-Blay et dans la plaine de Saint-Thomas : étude de la mise en place de bandes sécurisées pour les piétons
- Projet de changement des panneaux de signalisation des lieudits dans le village.

AULA

James DENCHE donne un bilan provisoire de l'occupation de la salle.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Le maire informe qu'il a rencontré Mme le sous-préfet pour parler de divers sujets (école, gens du voyage, ...).Il donne des explications sur l'avancée du dossier « gens du voyage ».

Un pot de départ sera donné le 14 octobre à 19 h pour Mme Nicole PASCAL, responsable de la bibliothèque. Des réunions des élus à la rencontre des habitants vont être programmées. La première est prévue e samedi 08 octobre à Saint-Thomas.

Le maire rencontrera les associations (participation aux assemblées générales).

L'appel d'offres (MAPA) a été lancé pour la garderie périscolaire. Délai de réception des offres le 03 octobre.

Prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 26 octobre à 19 heures.

**Le maire,
VALAZ Christophe**